

Résultats de l'offre publique d'achat obligatoire d'EssilorLuxottica sur les actions de GrandVision

- La période d'acceptation a pris fin le 3 décembre 2021 à 17h40 CET
- 13,06 % des Actions ont été apportées dans le cadre de l'Offre pendant la période d'Acceptation
- En incluant les 86,67 % des Actions déjà détenues par l'Offrant, l'Offrant détiendra un total de 99.73 % des Actions
- Le règlement-livraison de l'Offre aura lieu le 8 décembre 2021, date à laquelle le Prix d'Offre de 28,42 € par Action sera versé
- Les Actions restant en circulation peuvent être apportées pendant la période Post-Acceptation, qui débutera le 7 décembre à 09h00 CET et prendra fin le 20 décembre 2021 à 17h40 CET.

Charenton-le-Pont, France et Schiphol, Pays-Bas (6 décembre 2021 – 7h00 CET) – En référence au communiqué de presse du 7 octobre 2021 diffusé par EssilorLuxottica S.A. (l'“**Offrant**”) et GrandVision N.V. (l'“**GrandVision**”) concernant la publication d'une Notice d'Offre datée du même jour (la “**Notice d'Offre**”) concernant l'offre publique d'achat obligatoire (l'“**Offre**”) par l'Offrant à tous les porteurs d'actions de GrandVision, l'Offrant et GrandVision annoncent les résultats de l'Offre.

Les termes non définis dans ce communiqué auront la signification décrite dans la Notice d'Offre.

Acceptation

Pendant la Période d'Acceptation, qui a pris fin le 3 décembre 2021 à 17h40 CET, 33 225 412 Actions ont été apportées dans le cadre de l'Offre, représentant approximativement 13,06 % des Actions et une valeur cumulée d'approximativement 944 266 209 €. En incluant les 220 537 421 Actions déjà détenues par l'Offrant à la date mentionnée ci-dessus, l'Offrant détiendra un total de 253 762 833 Actions, correspondant à approximativement 99,73 % du capital social de GrandVision.

Conformément à l'Article 24 du Décret¹, la clôture de l'Offre (*gestanddoening*) n'est pas soumise à conditions.

Règlement-Livraison

En référence à la Notice d'Offre, les Actionnaires ayant accepté l'Offre recevront le Prix d'Offre pour chaque Action valablement apportée (ou ayant fait l'objet d'un apport non conforme, à condition que leur motif d'invalidité ait été levé par l'Offrant) et livrée (*geleverd*) selon les termes et conditions de l'Offre.

Le Règlement-Livraison de l'Offre et le paiement du Prix d'Offre par Action valablement apportée (ou ayant fait l'objet d'un apport non conforme, à condition que leur motif d'invalidité ait été levé par l'Offrant) interviendront le 8 décembre 2021.

Période Post-Acceptation

¹ Décret néerlandais sur les offres publiques d'achat (*Besluit openbare biedingen Wft*)

L'Offrant annonce par le présent communiqué que les Actionnaires qui n'ont pas apporté leurs Actions pendant la Période d'Acceptation auront la possibilité de les apporter aux mêmes conditions que l'Offre, durant la Période Post-Acceptation (*na-aanmeldingstermijn*) qui débutera le 7 décembre 2021, à 09h00 CET et prendra fin le 20 décembre 2021 à 17h40 CET.

L'Offrant annoncera publiquement les résultats de la Période Post-Acceptation ainsi que le montant total et le pourcentage d'Actions qu'il détient en accord avec la Section 17 paragraphe 4 du Décret au plus tard trois jours ouvrés suivant le dernier jour de la Période Post-Acceptation.

L'Offrant continuera à accepter le transfert (*levering*) de toutes les Actions apportées pendant la Période Post-Acceptation et paiera rapidement le Prix d'Offre pour chaque Action apportée qui aura été transférée (*geleverd*) à l'Offrant, au plus tard dans les cinq jours ouvrés suivant la date à laquelle les Actionnaires concernés auront transféré (*geleverd*) leurs Actions à l'Offrant.

Pendant la Période Post-Acceptation, les Actionnaires n'auront pas le droit de retirer les Actions apportées dans le cadre de l'Offre, qu'elles aient été apportées pendant la Période d'Acceptation ou pendant la Période Post-Acceptation.

Retrait de la cotation

L'Offrant détenant plus de 95 % des Actions, l'Offrant et GrandVision ont l'intention de procéder au retrait des Actions de GrandVision de la cotation sur Euronext Amsterdam dès que possible conformément aux règles en vigueur. Des informations plus détaillées sur ce retrait seront fournies quand elles seront disponibles. Ces étapes auront certainement des conséquences importantes pour les Actionnaires qui n'auraient pas apporté leurs Actions dans le cadre de l'Offre. Cf. la Section 5.11.2 (*Liquidity, delisting of the Shares and post-closing steps*) de la Notice d'Offre.

Procédure de retrait obligatoire

L'Offrant ayant acquis plus de 95 % des Actions, l'Offrant a l'intention de lancer, dès que possible, un retrait obligatoire. Cf. la Section 5.11.4 (*Buy-out proceedings*) de la Notice d'Offre.

Autres conséquences pour les Actionnaires n'ayant pas apporté leurs Actions

Les Actionnaires restants, qui ne souhaitent pas apporter leurs Actions dans le cadre de la Période Post-Acceptation doivent lire attentivement les sections de la Notice d'Offre qui détaillent les intentions de l'Offrant, telles que (mais non limitées à) la Section 5.11 (*Consequences of the Offer for non-tendering Shareholders*), qui décrit certaines conséquences auxquelles les Actionnaires seraient confrontés en conservant un actionnariat dans GrandVision.

Annonces

Toute annonce prévue par la Notice d'Offre sera faite par voie de communiqué de presse.

Notice d'Offre, Déclaration de Position et information complémentaire

Ce communiqué contient des informations sélectionnées et condensées concernant l'Offre et ne remplace pas la Notice d'Offre et/ou la Déclaration de Position. L'information de cette annonce n'est pas exhaustive : des informations complémentaires figurent dans la Notice d'Offre et la Déclaration de Position.

Des versions numériques de la Notice d'Offre sont disponibles sur le site de l'Offrant (www.essilorluxottica.com). Des versions numériques de la Notice d'Offre et de la Déclaration de Position sont accessibles sur le site web de GrandVision (www.grandvision.com). Ces sites web ne constituent pas une part de la Notice d'Offre et n'y sont pas intégrés par référence.

Des exemplaires de la Notice d'Offre et de la Déclaration de Position sont également disponibles sans frais auprès de GrandVision et de l'Intermédiaire Habilité.

GrandVision N.V.

The Base
Evert van de Beekstraat 1-80
Tower C, 6th floor
1118CL Schiphol
The Netherlands

ABN AMRO Bank N.V.

Corporate Broking and Issuer Services HQ7212
Gustav Mahlerlaan 10
1082 PP Amsterdam
The Netherlands

Conseillers

Citigroup Global Markets Europe AG agit en tant que conseiller financier de l'Offrant.
Stibbe N.V. agit en tant que conseiller juridique de l'Offrant pour ce qui concerne la loi néerlandaise.
Sullivan & Cromwell LLP agit en tant que conseiller juridique de l'Offrant pour ce qui concerne les lois américaine et française.

ING Bank N.V. agit en tant que conseiller financier de GrandVision.

De Brauw Blackstone Westbroek N.V. agit en tant que conseiller juridique de GrandVision.

A propos d'EssilorLuxottica

EssilorLuxottica est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures optiques et de lunettes de soleil. Créée en 2018, sa mission est d'aider chacun à mieux voir, mieux être pour profiter pleinement de la vie, grâce à des produits parfaitement adaptés à leurs besoins visuels et à leur style personnel. EssilorLuxottica regroupe l'expertise complémentaire de deux pionniers de l'industrie, le premier dans les technologies de pointe en matière de verres, le deuxième dans le savoir-faire maîtrisé de lunettes emblématiques, en vue d'établir de nouveaux standards pour les équipements visuels et les lunettes, ainsi qu'en matière d'expérience consommateurs. Les actifs d'EssilorLuxottica regroupent des marques reconnues, telles que Ray-Ban et Oakley pour les lunettes, Varilux et Transitions pour les technologies d'optique ophtalmique, ainsi que des marques de détail de renommée mondiale comme Sunglass Hut et Lenscrafters et depuis le 1er juillet 2021, le réseau de distribution Grandvision (grâce à une participation majoritaire). En 2020, EssilorLuxottica comptait plus de 140 000 employés et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 14,4 milliards d'euros. L'action EssilorLuxottica est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40. Codes : ISIN : FR0000121667 ; Reuters : ESLX.PA ; Bloomberg : EL:FP.
Pour plus d'information, consulter : www.essilorluxottica.com

A propos de GrandVision

Grandvision N.V., une entité du Groupe EssilorLuxottica, est un leader mondial du commerce de détail en optique qui fournit des équipements optiques de grande qualité et abordables à un nombre croissant de consommateurs dans le monde. Les solutions visuelles de grande qualité apportées par GrandVision incluent une large gamme de services apportées par ses experts en terme de vision. Les gammes de produits de GrandVision comprennent des lunettes correctrices, les montures et les verres, les lentilles de contact et des produits d'entretien des lentilles de contact, ainsi que des lunettes de soleil, planes ou correctrices. Ces produits sont distribués au travers d'un réseau majeur de magasins de détail opéré dans plus de 40 pays en Europe, aux Amériques, au Moyen-Orient et en Asie. GrandVision sert ses clients dans plus de 7 200 points de vente avec plus de 39 000 salariés qui prouvent chaque jour que « IN EYE CARE, WE CARE MORE ». Depuis mars 2021, GrandVision est membre de United Nations Global Compact et adhère à une approche durable de son activité basée sur des principes. Pour plus d'information, visiter www.grandvision.com

CONTACTS

EssilorLuxottica

Giorgio Iannella - Head of Investor Relations

e-mail: ir@essilorluxottica.com

Marco Catalani - Head of Corporate Communications

e-mail: media@essilorluxottica.com

GrandVision

Annia Ballesteros – Investor Relations Director

e-mail: annia.ballesteros@grandvision.com

Carola Okhuijsen – Head of Corporate Communications

e-mail: carola.okhuijsen@grandvision.com

AVERTISSEMENT

Ce communiqué est diffusé conjointement par EssilorLuxottica et GrandVision conformément aux paragraphes 1 et 2 de la section 16 [section 17] et à la section 24 du Décret néerlandais sur les Offres Publiques d'Achat (Besluit openbare biedingen Wft) et en relation avec l'offre publique d'achat obligatoire recommandée d'EssilorLuxottica sur toutes les actions émises et en circulation du capital de GrandVision.

L'offre a été faite sur les actions ordinaires de GrandVision, une société néerlandaise dont les actions sont cotées sur le marché Euronext Amsterdam, et qui est soumise à des obligations de divulgation et de procédure néerlandaises, qui peuvent être différentes de celles des États-Unis.

Dans la mesure applicable, l'offre sera également menée aux États-Unis conformément aux dispositions applicables de la Section 14(e) de l'US Securities Exchange Act de 1934 (l'« Exchange Act ») et du règlement 14E adopté en vertu de l'Exchange Act, et sous réserve de toutes les dérogations disponibles prévues par la disposition 14d-1.

Ni la Securities and Exchange Commission des États-Unis ni aucune commission des valeurs mobilières d'un État des États-Unis : (a) n'ont approuvé ou désapprouvé l'offre ; (b) ne se sont prononcés sur le bien-fondé ou l'équité de l'offre ; (c) ne se sont prononcés sur l'adéquation ou l'exactitude de l'information contenue dans le document d'offre. Toute déclaration contraire est une infraction pénale aux États-Unis.

L'information contenue dans ce communiqué ne prétend pas être complète. Ce communiqué est diffusé à titre d'information seulement et ne constitue ni une offre, ni la sollicitation d'une offre, pour acquérir ou souscrire des titres. Toute offre ne sera faite que par la Notice d'Offre datée du 7 octobre 2021 approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers néerlandaise (Stichting Autoriteit Financiële Markten).

La diffusion du présent communiqué peut faire l'objet, dans certains pays, de restrictions liées à la loi ou à des réglementations. En conséquence, des personnes entrant en possession de ce document doivent s'en informer et se conformer à ces restrictions. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, EssilorLuxottica et GrandVision déclinent toute responsabilité en cas de violation de telles restrictions par une toute personne. Aucun manquement à se conformer à ces restrictions ne pourra constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction. Ni EssilorLuxottica ni GrandVision, ni aucun de leurs conseillers ne portera aucune responsabilité pour aucune violation de ces restrictions. Tout actionnaire de GrandVision qui aurait un doute quant à sa position devra consulter sans délai un conseiller professionnel compétent en la matière.

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prévisionnelles qui reflètent les attentes actuelles d'EssilorLuxottica et/ou de GrandVision eu égard à des événements futurs et à la performance financière et opérationnelle future. Ces déclarations prévisionnelles sont fondées sur les convictions, hypothèses et attentes d'EssilorLuxottica et/ou de GrandVision en lien avec des événements futurs et des tendances qui affectent la performance future d'EssilorLuxottica et/ou de GrandVision, en prenant en compte l'ensemble des informations dont EssilorLuxottica et/ou GrandVision disposent actuellement, et ne sont en aucun cas des garanties de performance future. Par nature, les déclarations prévisionnelles comportent des risques et des incertitudes, parce qu'elles portent sur des événements et dépendent de circonstances qui pourraient, ou non, survenir dans le futur, et EssilorLuxottica et GrandVision ne peuvent pas garantir l'exactitude et la complétude des déclarations prévisionnelles. Un nombre de facteurs importants, qui ne sont pas tous connus d'EssilorLuxottica et/ou GrandVision et ne sont pas sous leur contrôle, pourraient faire diverger, de manière significative, les résultats ou les conclusions, par rapport à ce qui figure dans les déclarations prévisionnelles, du fait de risques ou d'incertitudes rencontrés par EssilorLuxottica et/ou GrandVision. Toute déclaration prévisionnelle est formulée uniquement à la date de ce communiqué de presse, et EssilorLuxottica et GrandVision ne sont soumis à aucune obligation de mettre à jour ou de réviser, publiquement, toute déclaration prévisionnelle que ce soit à la suite d'une nouvelle information ou pour toute autre raison.